

Commune de SUZE (Drôme)
Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du
9 janvier 2020

Présents : Mmes Dominique CHAPELLE, Marielle GAUTHIER, Sandrine JURAIN, Bérangère DRIAY;
MM. Serge KRIER, Daniel JEAN, Bernard FANGEAT.

Absents, excusés :

- Thierry Vallet, ayant donné pouvoir à Serge KRIER
- Fabien LOMBARD, ayant donné pouvoir à Daniel JEAN
- Simon THOME, ayant donné pouvoir à Sandrine JURAIN
- Sara TIRLER

Secrétaire de séance : Mme Bérangère DRIAY

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Budget principal : autorisation de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget dans la limite du quart du budget précédent

Afin de ne pas ralentir les travaux en-cours, le conseil autorise le Maire à signer les bordereaux de paiement en-cours. Les crédits d'investissement ouverts sur le budget 2019 s'élevaient à 595 029 € TTC (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 148 757 € TTC. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Travaux Maillefaud pour 130 000 € TTC et Robinetterie salle de classe et travaux toilettes publiques pour 1 000 € TTC

2. Budget Eau-assainissement : autorisation de mandater des dépenses d'investissements

Les crédits ouverts sur la section d'investissement 2019 s'élevaient à 592 094 € HT (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 148 023 € (< 25% x 592 094 €.) Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Installation, matériel et outillage technique : 500 € HT

3. Vivier : avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau d'études NALDEO portant le montant du marché à la somme de 33 135,30 € H.T soit une baisse de 10 % compte tenu du non affermissement des tranches optionnelles n°2 à 4 et de l'augmentation des éléments de missions VISA des documents d'exécution et Direction de l'Exécution des Travaux.

4. Vivier : avenant n°2 marché de travaux

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au marché de travaux passé avec le groupement LIOTARD – Maçonnerie des Claux portant le montant du marché à la somme de 300 490,47 € H.T. soit une augmentation de 50 % due à la nature du sous-sol particulièrement instable.

5. Changement des robinets des classes

Deux devis ont été reçus. Le devis proposé par Valdrôme Chauffage est adopté. Montant des travaux : 330,62 €.

6. Réfection toilettes publiques suite à vandalisme

Plusieurs devis ont été demandés. Le devis proposé par SARL Eric Maçonnerie est adopté. Montant des travaux : 599,03 € TTC.

7. Marché public Maillefaud : attribution des lots

Suite aux deux procédures d'appel d'offre déposées par la Commune, les lots sont attribués ainsi :

-les lots Charpente et Couverture à l'unique entreprise soumissionnaire, l'entreprise HT Construction pour respectivement 30 471,72 € TTC et 21 355,20 € TTC ;

-lot Menuiseries extérieures Bardage Bois à l'unique entreprise soumissionnaire Crestoise de Menuiserie pour 57 664,80 € TTC ;

-lot Plomberie CVC Sanitaire Panneaux solaires attribué après négociation à l'entreprise la mieux disante : Valdrôme Chauffage pour 85 323,02 euros TTC ;

-lot électricité, une négociation est commencée entre les deux entreprises soumissionnaires ;

-Pour les lots Démolition-Gros œuvre, Façade, Serrurerie, Plâtrerie-Isolation-Faux plafond, Menuiseries intérieures, Carrelage-faïence-parquet et Peinture, aucune offre n'a été déposée malgré les deux procédures d'appel d'offre. Conformément à la réglementation, la commune contacte directement des entreprises. L'architecte analysera les devis reçus.

8. Chantier international jeunesse et reconstruction

L'association propose ses services. A ce jour, le conseil n'envisage pas de chantier.

9. Demandes d'urbanisme

Aucune demande n'a été reçue.

10. Questions diverses

- Bâtiment Maillefaud : il pourrait être complexe de conserver le four à pain existant à l'intérieur du bâtiment.

- Entretien salle communale : un devis sera demandé à une entreprise de nettoyage industriel pour effectuer un grand ménage.

- Drapeaux européens et français à renouveler : ils seront remplacés.

- SIVOS : la participation communale va augmenter : on passe de 13 élèves à 18 élèves domiciliés à Suze. 81 élèves en tout sont scolarisés sur le RPI. Coût par enfant en 2019 : 1487,55 €. Montant à charge pour la commune en 2020 : environ 26 000 €.

- L'école de Suze va bénéficier du programme pédagogique proposé par la CCVD sur l'alimentation, « Ça bouge dans ma cantine ».

- Les vœux du maire auront lieu le 24 janvier 2020 à 18h à la salle d'animation.

La séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion en février pour le vote du compte administratif.

Le maire,
Serge Krier

